

Inami: De Block recalée par le Conseil d'Etat

■ Ce dernier a jugé invalide un projet de la ministre fixant les quotas Inami de 2022.

Combien de numéros Inami seront-ils distribués en 2022 aux étudiants francophones et néerlandophones qui ont entamé leurs études en médecine et dentisterie au mois de septembre ?

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, personne ne le sait encore, alors que ces quotas auraient légalement et logiquement dû être annoncés avant la rentrée.

Comme vient de le rappeler un avis du Conseil d'Etat que "La Libre" a pu se procurer, la loi stipule en effet que la fixation du nombre de numéros Inami ne peut produire ses effets qu'après un délai égal à la durée des études, c'est-à-dire six ans dans le cas de la médecine.

Cette disposition permet aux universités de savoir combien d'étudiants ils peuvent accueillir, et aux étudiants de s'engager dans des études en connaissant leurs chances d'accéder à la profession.

L'avis du Conseil

Or, et là est le problème, la ministre de la santé Maggie De Block (Open VLD) n'a toujours pas fixé dans un arrêté royal le nombre de numéros qui seront disponibles aux francophones

et néerlandophones en 2022. Elle a bien essayé de soumettre un texte cet automne au Conseil d'Etat pour en tester la validité, mais ce dernier lui a

répondu qu'il ne tenait pas la route, tout simplement parce que ce délai de 6 ans n'était désormais plus possible à tenir pour fixer dans les temps ces quotas de 2022.

Que fera dès lors Maggie De Block ? Une porte de sortie qu'elle pourrait trouver serait de faire évoluer la base légale sur laquelle s'appuie le texte, et de supprimer ce délai de six ans. Elle aura donc besoin du Parlement.

La pression des partenaires

Quoi qu'il en soit, l'enjeu est important, tant ces quotas de 2022 font l'objet d'âpres débats.

Pour bien les comprendre, il faut remonter au 15 septembre dernier. Ce jour-là, le gouvernement fédéral décide de prendre tout le monde à contrepied. Alors que la commission de planification de l'offre médicale recommandait de revoir à la faveur des francophones la clé de répartition des quotas de 2022, le gouvernement

décidait de ne pas suivre cet avis et de garder intacte la clé de répartition qui est actuellement de 60/40 à l'avantage des néerlandophones. Face à la pénurie qui s'aggrave au Sud du pays, la commission de planification souhaitait l'assouplir au ratio de 56,5/43,5. Cette idée n'avait cependant pas été au goût de la N-VA et du CD&V.

Sous la pression de son gouvernement, la ministre devrait donc tout faire pour parvenir à fixer ces quotas en laissant intacte la clé de répartition actuelle.

"Une fois de plus, regrette cependant la députée CDH Catherine Fonck, cela se fera au détriment des étudiants."

BdO